

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,
 OU P A P I E R - N O U V E L L E S
 DE T O U S L E S P A I S E T D E T O U S L E S J O U R S ;

De MARDI 20 Septembre 1791.

P O L O G N E .

De Varsovie , le 27 août.

ON attend ici avec impatience le résultat de l'entrevue des principaux membres de l'empire à Pilnitz : on ne doute pas qu'il y aura été question de la nouvelle constitution polonoise, & principalement de ce qui a rapport à ses bases principales au sujet de la succession au trône dans la personne de l'électeur de Saxe. L'incertitude où on est à cet égard inspire de grandes inquiétudes. M. Driedufski, grand notaire de Lithuanie, envoyé à Dresde pour cet objet, n'est pas encore de retour. Le roi qui devoit se rendre à Pulaw, pour y visiter des camps de 7 à 8 mille hommes qu'on vient d'y former, restera ici, parce que les importantes affaires d'état exigent que S. M. ne quitte pas cette capitale.

P R U S S E .

De Berlin , le 6 septembre.

Jamais les couriers n'ont été plus fréquens entre notre cour & celle de Vienne : on pense qu'il s'agit d'une alliance défensive ; on dit aussi que les affaires de Pologne causent des fréquentes négociations ; que le corps d'Uedom est prêt à marcher au premier ordre, & que le prince d'Hohenloz partira pour la Silésie avec un corps de troupes. On prétend même que l'électeur de Saxe a refusé la couronne de Pologne.

A L L E M A G N E .

De Ratisbonne , le 2 septembre.

Les délibérations de l'empire au sujet des affaires d'Alsace, sont maintenant imprimées. L'électeur de Mayence a demandé si les vacances accoutumées auroient lieu, ou si l'on continueroit la session ; & comme la ratification de l'empereur est encore attendue, la diète a décidé unanimement que pour cette fois elle resteroit assemblée sans prendre de vacances.

La régence d'Hanovre a fait distribuer avec profusion une instruction dans laquelle on indique au payfan la manière dont il doit se conduire dans les circonstances actuelles.

L'empereur & l'impératrice ont fait leur entrée dans Prague le 31 août. Descendus dans la première cour de la chapelle de Saint-Adalbert, l'archevêque les complimenta en latin ; l'empereur lui répondit dans la même langue. Ensuite leurs majestés s'agenouillèrent sur des coussins préparés, & baisèrent la croix donnée à l'église par l'empereur Charles IV, & qui leur fut présentée par l'archevêque ; après cette première cérémonie, ils entrèrent dans l'église, & de là ils se rendirent au château.

On ne peut décrire toutes les magnificences dont Prague a été le théâtre à cette occasion. Tout s'y est réuni pour des fêtes comme il n'en existe jamais : des tables si nombreuses qu'il a fallu les établir dans les salles de spectacle ; des danses sans fin, des illuminations extraordinaires ; un orchestre de trois cents symphonistes pour exécuter un opéra des deux plus

grands maîtres de l'Allemagne : 1. tableaux nocturnes de l'artiste, &c.

De Hambourg , le 8 septembre.

Selon les dernières lettres de Péterbourg, l'escadre du département de Cronstadt est désarmée depuis long-tems, & les équipages sont licenciés ; celle de Revel, aux ordres de l'amiral Tichitschagow est aussi revenue ; mais on ne fait pas encore si quelques vaisseaux ne seront pas employés à une commission particulière. Le prince Potenikin, selon ces mêmes lettres, étoit retourné à l'armée, & devoit se rendre à Yassy, vers le milieu du mois d'août.

A N G L E T E R R E .

De Londres , le 13 septembre.

La nouvelle de la paix entre la Russie & la Porte Ottomane est confirmée dans la Gazette de la Cour de samedi dernier ; on y trouve aussi des détails sur l'entrevue de l'empereur & roi de Prusse à Pilnitz.

La situation d'armante où se trouvoient dans l'Inde les affaires de la compagnie, quand le lord Cornwallis partit pour son gouvernement, donne un nouveau prix aux succès éclatans & rapides que ce général vient d'obtenir par son activité, son courage & ses talens militaires. Une campagne lui a suffi pour disperser les terreurs des princes qui avoient les possessions de la compagnie ; ils ne tremblent plus de se voir renversés de leurs trônes par Tippoo-Saïb, & les conquêtes de notre armée les raffermissent dans leurs alliances avec notre nation.

Si les Marattes tardent à se retirer, la puissance de Tippoo-Sultan sera détruite ; & quand on aura ensuite opposé les Marattes au Nizam, & que l'une de ces deux puissances sera exterminée, on aura bon marché de l'autre ; les Anglois seront alors maîtres de l'Inde entière : c'étoit le projet du François Dupleix ; mais les disputes de Lally & de la Bourdonnaye en empêchèrent l'exécution. Hastings a travaillé sur ce plan dans le Bengale ; Cornwallis l'achève aujourd'hui dans les pays voisins de la côte de Coromandel ; & les malheureux Indiens, victimes d'une politique habile & perfide, se prêtent eux-mêmes à leur propre destruction.

Si Tippoo-Sultan ne réussit pas à diviser les Anglois & les Marattes, il perdra Seringapatnam ; ses meilleurs généraux ont péri ; sa ressource d'arrêter les convois est perdue, puisque Cornwallis a trouvé dans Bengalore de quoi faire subsister son armée pendant une campagne. Le seul espoir de ce prince est de semer la division parmi les alliés en faveur du souverain de Mysore ; mais aussi brave soldat, aussi bon général que son pere, Tippoo n'a pas les mêmes talens en politique ; il a senti qu'il lui seroit impossible de soutenir une guerre commencée sous des auspices si malheureux ; & il a déjà fait au lord Cornwallis des ouvertures de paix dans la lettre suivante :

Lettre de Tippoo-Sultan au lord Cornwallis.

« Il y a quelque tems que vous d'âtes de moi que je vous fisse, sur plusieurs articles en contestation, une réponse par

écrit, & que je vous l'envoyasse. Je saisis cette occasion pour vous écrire que, sur les objets de grande importance, les secrets du cœur ne peuvent être communiqués, ni les affaires arrangées que verbalement & par l'organe d'une personne de confiance & de considération. Ainsi donc, si cela vous convient, je nommerai une personne de confiance; & l'investissant de pleins-pouvoirs, je vous l'enverrai, à l'effet de renouveler & de fortifier, par une communication habituelle, notre ancienne liaison. Vous devez croire que je desirerai votre amitié, & de vous voir vous conduire de manière que la paix s'établisse entre nous, que nos dissensions actuelles s'évanouissent, & que le bonheur & le repos soient rendus au genre humain.

Reponse du lord Cornwallis à Tippoo-Sultan, datée du 27 mars.

« J'ai reçu votre lettre, & j'en ai compris le contenu.

« La modération qui caractérisa toujours le gouvernement britannique, mes dispositions particulières & les sentimens de mon cœur s'unissent pour me faire desirer avec ardeur le retour de la paix, aussi-tôt que j'aurai obtenu une juste réparation des outrages & des pertes que la compagnie & ses alliés ont souffertes.

« Si les deux Circars étoient seuls engagés dans la guerre actuelle, je n'aurois aucune raison pour refuser votre proposition de m'envoyer une personne de confiance; je n'y préférerois avec l'empressement qu'exigeroient les devoirs de ma place: mais des formes de négociation aussi directes & aussi promptes ne sont pas praticables; car lorsque je me vis forcé par votre refus d'écouter mes offres conciliatoires, de m'engager dans une guerre, je fis une alliance solennelle avec le Nizam-Ally-Khan & avec le Peshwa, nous obligeant à nous aider mutuellement, & à n'écouter aucune proposition de paix qui seroit faite séparément à l'un de nous.

« Je ne puis donc, sans blesser l'honneur & la bonne-foi, recevoir une personne de confiance venant de votre part, à l'effet de convenir d'articles séparés de paix entre vous & la compagnie: mais si vous jugez à propos de me communiquer par écrit les propositions que vous desirez me faire, comme des bases sur lesquelles on puisse entamer une négociation pour le rétablissement de la paix & de la bonne intelligence entre la compagnie, le Nizam & le Peshwa d'un côté, en votre Circar de l'autre, j'y donnerai pour ma part la plus sérieuse attention; & après avoir communiqué vos propositions aux autres membres de la confédération, je vous ferai parvenir nos sentimens réunis, relativement à ces ouvertures ».

* Un événement particulier, qui montre qu'un acte d'humanité trouve souvent sa récompense, a distingué la prise de Bangalore. Dans la dernière guerre, le major Gowdie, devenu prisonnier de Tippoo, avoit été relégué avec quelques autres à Bangalore: là ils étoient exposés à toutes sortes de mauvais traitemens & d'outrages. Au milieu de ce peuple barbare, un boucher fut le seul homme qui eût des entrailles. On les avoit dépouillés de leurs habits & de leur argent; & il n'eût pas été prudent de les secourir ouvertement. On ne leur accordoit pour leur subsistance qu'un plat de riz & 1 sou par jour. Ils étoient réduits à acheter de ce boucher de tems en tems une tête de mouton. Mais quelle fut leur surprise en trouvant dans cette tête des pagodes (monnoie du pays). En passant devant leur prison, ce boucher affectoit de les accabler d'injures: il leur jettoit des boules de terre ou de boue; mais ils trouvoient dans ces boules l'argent dont ils avoient besoin. C'est par ce moyen ingénieux qu'ils se procurerent tout ce qui pouvoit adoucir une longue & rigoureuse détention.

Le major Gowdie n'oublia pas ce service. A peine fut-il entré dans la ville, livrée aux suites horribles d'un assaut, qu'il courut au domicile du boucher, & le sauva du carnage. Les

embrassemens, les démonstrations de sensibilité entre ces deux amis suspendirent la fureur des soldats; & les vainqueurs, affectés de cette scène touchante, laisserent tomber leurs armes sanglantes pour se livrer aux douces émotions de l'humanité.

Fonds anglais, du 12 septembre.

Actions de la Banque..... — Des Indes... 189 1/2.
Traites de la Comp..... 117. — 3 idem conf.... 89 1/8.
— Billets de lot. 16. It. 8 f. 0 d.

FRANCE.

De Paris, le 20 septembre.

Peu de fêtes publiques ont offert, comme celle qui eut lieu ici avant-hier, plus d'ordre, plus de décence, une joie plus franche & plus générale; aucun accident, aucune querelle, n'ont troublé dans sa marche la foule nombreuse qui, le matin, étoit venue entourer le champ de la fédération, & qui, le soir, se porta aux Tuileries & aux Champs-Élysées. Il ne sera pas inutile à nos lecteurs étrangers de connoître la forme de la proclamation; elle est prise dans l'acte constitutionnel lui-même. La voici.

« La nation, la loi, le roi. Citoyens, l'assemblée nationale constituante aux années 1789, 1790 & 1791, ayant commencé, le 17 juin 1789, l'ouvrage de la constitution, l'a heureusement terminé le 3 septembre 1791. L'acte constitutionnel a été solennellement accepté & signé par le roi, le 14 du même mois. L'assemblée nationale constituante en remet le dépôt à la fidélité du corps législatif, du roi & des juges; à la vigilance des peres de famille, aux épouses & aux meres; à l'affection des jeunes citoyens, & au courage de tous les François ».

Nous avons dit que, vers les cinq heures & demie, un superbe arrosat s'éleva du milieu des Champs-Élysées. Il étoit monté, à ce qu'on nous assure, par un jeune chimiste appelé M. de Sainte-Croix: on n'a point encore reçu de nouvelles de son voyage. Comme le vent étoit très-fort, il aura été fort loin, s'il ne s'est pas arrêté à l'entrée de la nuit.

Ce spectacle fut suivi par l'explosion d'une girande tirée de l'Etoile, du moment que l'illumination commença. Cette illumination offroit un coup-d'œil superbe & enchanteur, sur-tout celle du château des Tuileries, qui, disposée en différentes pyramides, rassembloit une masse de feu prodigieuse.

Le roi, la reine, accompagnés de leurs augustes enfans, vinrent se promener dans Paris & aux Champs-Élysées: partout leurs majestés furent reçues avec les plus vifs transports auxquelles elles ont répondu avec les témoignages de la plus affectueuse sensibilité. Les cris de vive le roi, de vive la reine se sont ainsi prolongés pendant tout le tems de leur promenade.

Hier l'opéra ouvrit son spectacle au peuple, l'affluence fut très-nombreuse, & le même ordre y régna, ainsi qu'on l'avoit remarqué la veille dans tous les endroits où l'on avoit préparé des divertissemens pour lui.

Ceux qui se plaignent à calomnier ce peuple auront bien souffert en le voyant le matin suivre les officiers municipaux, & accueillir avec des acclamations répétées ses différentes proclamations; & le soir s'empressez auprès de la voiture du roi, l'entourer en le bénissant d'avoir consolidé, par son acceptation, une constitution dont il attend son bonheur.

Il n'y a pas eu d'assemblée générale du département de Paris depuis la dernière clôture du conseil faite il y a plus d'un mois. Il n'y a eu, depuis cette époque, d'autres assemblées que celles du directoire; & bien loin qu'on y ait refusé de députer au roi, le directoire a formellement arrêté & fait une députation à sa majesté. Ces renseignemens nous avoient été

communiqué par le directeur de ce journal, qui a eu la bonté de nous en faire part.

Il s'est tenu, le lundi 20, une séance publique. Ce jour-là, j'ai profité de la conférence pour un court instant, ne m'ayant pas été possible d'être égaré par la foule, pour aller voir les ennemis.

J'ai lu le projet de la proclamation, & j'ai profité de la séance pour en dire quelques mots.

Je dois dire que j'étois le premier à parler.

S

L'assemblée nationale constituante a été solennellement acceptée & signée par le roi, le 14 du même mois.

La proclamation a été remise au corps législatif, au roi & aux juges; à la vigilance des peres de famille, aux épouses & aux meres; à l'affection des jeunes citoyens, & au courage de tous les François.

Nous avons dit que, vers les cinq heures & demie, un superbe arrosat s'éleva du milieu des Champs-Élysées.

Ce spectacle fut suivi par l'explosion d'une girande tirée de l'Etoile, du moment que l'illumination commença.

Cette illumination offroit un coup-d'œil superbe & enchanteur, sur-tout celle du château des Tuileries, qui, disposée en différentes pyramides, rassembloit une masse de feu prodigieuse.

Le roi, la reine, accompagnés de leurs augustes enfans, vinrent se promener dans Paris & aux Champs-Élysées.

Partout leurs majestés furent reçues avec les plus vifs transports auxquelles elles ont répondu avec les témoignages de la plus affectueuse sensibilité.

Hier l'opéra ouvrit son spectacle au peuple, l'affluence fut très-nombreuse, & le même ordre y régna, ainsi qu'on l'avoit remarqué la veille dans tous les endroits où l'on avoit préparé des divertissemens pour lui.

Ceux qui se plaignent à calomnier ce peuple auront bien souffert en le voyant le matin suivre les officiers municipaux, & accueillir avec des acclamations répétées ses différentes proclamations.

Il n'y a pas eu d'assemblée générale du département de Paris depuis la dernière clôture du conseil faite il y a plus d'un mois.

Il n'y a eu, depuis cette époque, d'autres assemblées que celles du directoire; & bien loin qu'on y ait refusé de députer au roi, le directoire a formellement arrêté & fait une députation à sa majesté.

Ces renseignemens nous avoient été communiqués par le directeur de ce journal, qui a eu la bonté de nous en faire part.

On vient de parler de la séance publique du 20 septembre.

communiqués par M. Garnier, membre du directoire, & substitut du procureur-syndic, lorsque, pour mieux rectifier l'erreur qui s'est glissée dans notre n°. d'hier, nous avons reçu les détails suivans.

Aux auteurs de la Gazette Universelle.

Il s'est glissé une erreur, messieurs, dans votre gazette de lundi, n°. 262, que vous vous empresserez sans doute de relever. Ce n'est point au département, mais au corps électoral que j'ai proposé de présenter une adresse au roi. — L'assemblée, pressée de passer à ses travaux, rejetta ma proposition après un court débat. J'ai rendu public le projet d'adresse que l'on ne m'avoit point permis de lire, afin que l'opinion ne pût être égarée. Ce soin est indispensable dans un tems où l'on se fert, avec tant de malice & d'habileté, de tous les moyens pour tromper le peuple & le roi sur leurs amis & leurs ennemis.

J'ai l'honneur, messieurs, de vous envoyer un exemplaire du projet, vous m'obligerez de m'aider à lui donner de la publicité.

Je dois observer que je ne le regardois, au moment où je l'ai proposé, que comme une esquisse, un canevas, & que j'étois loin de croire qu'il dût être adopté sans correction.

Ce 19 septembre 1791. (Signé) Kersaint.

Projet d'adresse au roi.

S I R E,

L'assemblée électoral de Paris nous a député vers vous; elle croit de son devoir de consacrer, par une démarche éclatante, l'acte mémorable qui vous proclame, sire, le premier roi constitutionnel de la nation française.

La portion du peuple, que sa position associe immédiatement aux conséquences d'une démarche qui rend le calme à cette capitale & le bonheur à tout l'empire, doit être aussi la première à vous manifester sa joie.

Vous venez, sire, de mettre un terme aux craintes des amis de la constitution, aux espérances de ses ennemis; & tandis que la nation, réduite dans la collection des corps électoraux, adhère, par l'élection même des députés à la nouvelle législature, à nos nouvelles loix, votre acceptation libre & motivée en assure l'affermissement, l'exécution & la durée.

C'est à présent, sire, que vous pouvez dire: je suis roi; nous, nous sommes libres.

Votre majesté s'est trouvée, sire, dans l'une de ces positions où les meilleurs princes, emportés par les conséquences d'une seule démarche, peuvent faire aux hommes les plus grands maux.

C'est aux lumières de ce siècle que nous devons le cours rapide & paisible de cette révolution. Dans des tems d'ignorance, le fanatisme & l'ambition, sous le masque d'un intérêt feint pour votre majesté, nous eussent armés les uns contre les autres; ils vous auroient livré, sire, à merci de vos plus cruels ennemis; & cette paix que vous allez ramener dans l'empire encore tout entier, n'y seroit rentrée que pour régner sur des tombeaux & des ruines.

Ah! sire, vous vous attacherez à la constitution; votre majesté y mettra sa gloire; elle éloignera d'elle les ennemis du peuple, elle s'entourera de ses amis, & l'accord de ses actions & de ses paroles éteindra pour jamais les dissidences, les haines & l'esprit de parti.

Les loix, affermissées par votre exemple, reprendront leur vigueur; & puisse la patrie ne plus voir en vous, sire, que le premier & le plus zélé de ses enfans!

C'est à ces conditions que la prospérité de la France & votre félicité sont attachées. Sans doute nous voulons, sire, vous voir heureux; mais aussi nous voulons être libres.

Ce langage franc & loyal ne ressemble point à celui dont les courtisans ont nourri votre enfance, sire; mais lorsque nous venons jurer au roi des Français, au monarque de la France régénérée, attachement, respect & fidélité, les vérités que nous osons lui dire deviennent le gage de la sincérité de nos sermens.

Nota. J'ai lu ce projet d'adresse à beaucoup de mes collègues; ils m'ont conseillé de la faire imprimer: la voici telle que je me proposois de la lire à la tribune de l'assemblée électoral; j'espère qu'on n'y trouvera ni bassesse ni emphase. Il eût été facile d'en faire une meilleure, & mon dessein étoit de demander des commissaires pour la revoir & la corriger.

KERSAINT, électeur.

On vient de réimprimer la consultation de douze avocats du parlement de Paris, sur l'état de l'église métropolitaine d'U-

trecht, &c. (chez Leclerc, rue Saint-Martin, prix 36 s.). Cet ouvrage, qui parut pour la première fois, en 1786, avoit pour objet de justifier les réformes de Joseph II & du grand-duc de Toscane. On le réimprime aujourd'hui pour justifier celles que les représentans de la nation française ont faites d'après les mêmes principes. On voit dans cette savante consultation les vœux de nos derniers conciles & de tous les hommes les plus éclairés de ces derniers tems, pour la suppression des abus de la discipline ecclésiastique & le retour de l'église primitive. Ces importantes autorités ne font aucun effet sur les théologiens romains. Ils leur opposent encore les *constitutions apostoliques*, les *vers sibyllins*, les *lettres de Saint-Paul à Sénèque*, les *récoignitions du pape Clément*, les *décretales*, la *donation de Constantin*, celle de *Charlemagne*, & ce nombre innombrable de fraudes qu'on appeloit autrefois *fraudes pieuses*.

NOMINATION DES DÉPUTÉS A LA PROCHAINE LÉGISLATURE.

Département de Paris.

Le 19, M.

21. *Département de la Gironde.*

MM. Barenne, procureur-général-syndic; Ducos fils, Serviere, Vergniaud, Laffon, Guadet, Journu-Aubert, Lacombe, curé; P. Sers, Jay, Grangeneuve, Genoué. *Suppléans.* MM. Garreau, Duplantier, Mandavy, Brun.

22. *Département de la Manche.*

MM. Duval de Grainville, Poisson Coudreville, Evremer, Lemoine-Villeneuve, Despres, Sauvé de Ducé, Tesson, Letourneur, du Hutrel, Giroult, la Pigeonnière, le Pigeon de Bôival, Quelin.

Suppléans. MM. Yvert la Brucholerie, Bourfin, vicaire; Ribert, Pradel, Burdelot.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Thouret).

Séance du lundi 19 septembre.

Il faut s'en aller, il faut s'en aller, disoit un membre du côté gauche, lors de la discussion qui s'est élevée sur l'époque où l'on devoit fixer la fin de la législature, & ce membre avoit raison. Tous les efforts des mécontents se réunissent pour rendre l'assemblée nationale odieuse au peuple. Les libelles les plus atroces, les affiches les plus incendiaires ne sont pas épargés; & peut-être parviendrait-on à ébranler l'opinion publique. M. d'André a observé qu'il n'y avoit encore que 245 nouveaux députés inscrits aux archives; il a pensé que si on fixoit une époque déterminée, les députés nommés ne manqueroient pas de se rendre dans la capitale. En conséquence, il a proposé, 1°. de fixer l'époque où la législature actuelle finiroit ses séances, au 30 du mois de septembre; 2°. de nommer une députation pour en faire part au roi dans le jour; 3°. de ne point changer les secrétaires & le président; 4°. d'inviter les différens membres à écrire dans leurs départemens respectifs, pour annoncer le décret rendu. Ces quatre propositions n'ont éprouvé aucune difficulté, & elles ont été décrétées par acclamation.

M. d'André a rappelé ensuite l'attention de l'assemblée sur la pétition de madame Mabilly. La dame Mabilly a perdu son époux qui avoit ramassé une fortune assez considérable à Constantinople. Le consul de France s'est emparé de la succession, & lorsqu'on a entrepris de faire des poursuites contre lui pour l'obliger à restitution, il s'est fait Mahométan, il s'est couvert de l'égide du prophète de la Mecque contre les attaques de la justice. La dame Mabilly s'est adressée au comité

de liquidation ; & sur le rapport qui en avoit été fait , l'assemblée avoit passé à l'ordre du jour.

M. d'André a demandé qu'on accordât au moins par bienfaisance ce qu'on n'avoit pu obtenir par justice. L'assemblée a passé une seconde fois à l'ordre du jour.

Il s'est élevé alors une discussion peu intéressante sur la lecture du procès-verbal ; après quoi M. Chapellier a lu une lettre du ministre de la guerre , qui envoie l'état de ce qui reste à faire pour compléter le régime militaire. Comme il est pressant de réformer les bureaux de la guerre , il a été décrété que le ministre seroit autorisé à prendre sur la somme affectée à son département 40 mille livres pour la retraite à accorder aux commis qui doivent être congédiés.

M. Demeuniers a pris la parole au nom du comité de constitution , & a fait adopter un projet de décret , portant que les conseils de district s'assembleront au 2 octobre , & les conseils de département au 2 novembre. Pour cette année , les premiers s'assembleront au 15 octobre , & les seconds au 15 novembre.

M. de Lessart avoit dit , dans la séance de samedi matin , que , dans quelques directoires de départemens , on avoit procédé au tirage pour l'exclusion de la moitié des membres , avant de procéder à la nomination à la législature ; d'où il est arrivé que les directoires se sont trouvés dans le cas d'être renouvelés entièrement ou en majeure partie ; ce qui est contraire à l'esprit des loix administratives. Pour remédier à cet inconvénient , M. Demeuniers a proposé le décret suivant , qui a été adopté.

« L'assemblée nationale décrète que les membres sortis par le tirage resteroit dans le directoire jusqu'à concurrence de moitié , autant que faire se pourra.

» Si le nombre des places à remplir , pour compléter le directoire , est moindre que celui des membres qui en sont sortis par le sort , le sort déterminera ceux qui y rentreront ».

Le président a fait lecture d'une lettre du maire de Paris , qui annonce que la constitution a été proclamée hier aux acclamations du peuple dont elle doit faire le bonheur. M. de Saint-Fargeau est monté alors à la tribune , où il a soumis à la discussion les articles additionnels du code pénal. (Nous donnerons incessamment ceux qui ont été décrétés).

Le ministre des contributions a interrompu la discussion sur le code pénal , pour rendre compte à l'assemblée de l'état des contributions ; il suit de ce qui a été dit par le ministre , que les impositions sont extrêmement retardées : pendant le cours du mois d'août de cette année , le droit d'enregistrement n'a produit qu'un million 27 mille livres ; le droit de patentes , que 500 mille livres ; les anciens pays d'états , 250 mille liv. ; les contributions , 239 mille liv. M. de Tarbé a donné la raison de ce retard : l'organisation de la trésorerie nationale n'a eu lieu qu'au mois de juillet ; les commissaires de la trésorerie n'ont pu écrire qu'au mois d'août.

La régie nationale , dans le trimestre de janvier , a produit 9 millions ; & dans le trimestre d'avril , 12 millions. Le produit des douanes , malgré tous les obstacles , a été , depuis le mois de décembre jusqu'au mois de juillet , de 8 millions. M. de Tarbé a pensé que cette branche d'impositions , dont l'assemblée avoit fixé le produit à 29 millions , ne rendra que 24 millions cette année.

Le droit de patentes a produit un versement de 6 millions au mois de juillet dernier : le versement n'a été que de 4 mil-

lions au mois d'août ; ce qui ne peut être attribué qu'à la circonstance des assemblées primaires & des travaux des campagnes.

Il reste encore sur les anciens pays d'élections , 49 millions à recouvrer : les départemens qui composent les provinces de Dauphiné , de Franche-Comté , &c. ont payé leurs impositions de 1790 ; mais les départemens qui composent la Flandre , l'Orléanois , l'Isle-de-France , n'ont presque rien payé encore : quant aux contributions foncières & mobilières de 1791 , les rôles sont par-tout achevés , & le mois de septembre présentera un versement sensible. Sur 83 départemens , 40 ont réparti leurs portions contributives , & la plupart sont sur le point d'achever leur département.

Le ministre a présenté à l'assemblée une carte où les départemens qui ont achevé leurs répartitions sont marqués par une nuance particulière , & il a promis d'en donner tous les huit jours une semblable.

Faïement des six premiers mois 1791. Lettre J.

Cours des changes étrangers , à 60 jours de date.

Amsterdam.....	43 $\frac{7}{8}$ à 44.	Cadix.....	19. 1.
Hambourg.....	237.	Cênes.....	117.
Londres.....	22 $\frac{13}{16}$ à $\frac{7}{8}$.	Livourne.....	127.
Madrid.....	19. 2.	Lyon. Bay. d'août.....	pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 19 septembre 1791.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2245. 42 $\frac{3}{4}$. 45.
Petion de 1600 liv.....	1440.
Idem , de 100 liv.....	93.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	461.
Empr. de déc. 1782, quittance de fin... $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{4}$. 1. b. $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$. p. pair.	11 $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$. b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	74. b.
Idem , sans bulletin.....	17. 17 $\frac{1}{2}$. b.
Act. nouv. de Indes.....	1233. 32. 31. 30. 32. 31.
Caisse d'Escompte.....	3885. 80. 75. 72. 70.
Demi-Caisse.....	1936 35. 36. 38. 36.
Quittance des Eaux de Paris.....	561. 60.
Empr. de 80 millions, d'août 1789. 1 $\frac{1}{2}$. 1. 1 $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$. b. pair.	600. 1. 599. 98. 97. 98.
Idem , à vie.....	712. 13. 12. 11. 10. 11.

SPECTACLES

- Académie Royale de Musique. Auj. Caçor & Pollux.
- Théâtre de la Nation: Aujourd. Gaston & Bayard , & la Partie de Chasse de Henri IV.
- Théâtre Italien. Aujourd. gratis , les Femmes vengées , & Raoul Sire de Créqui. On ouvrira à midi , & on commencera à deux heures.
- Théâtre François , rue de Richelieu. Aujourd. le Pessimiste , la Mere Confidente , & les Plaudeurs.
- Théâtre de Mlle Montanfier. Auj. gratis , le Sourd ; préc. de l'Apothicaire.
- Théâtre de Moliere , rue Saint-Martin. Aujourd. Adélaïde du Guesclin ; suiv. de Nicodème de retour du Soleil.

Ne sur au de la Gazette Universelle est à Paris, Clôtre Saint-Humain, où doivent être adressés les souscriptions. Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix en est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, &c. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.